## Visa du Service:

# Visa de M. la Directrice générale f.f.:

### DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

# **SEANCE PUBLIQUE**

N° - : A. Budget communal 2019-Octroi d'un subside à l'ASBL Cercle Royal Saint-Bernard – Convention de partenariat- Approbation.

### LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus précisément les articles L3331-1 à L 3331-9 ;

Vu la circulaire du Gouvernement Wallon du 30 mai 2013 encadrant l'octroi de subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2019;

Vu les mesures prises par le Collège communal du 23 novembre 2007 et relatives au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions par les Communes ;

Vu sa décision du 24 novembre 2008 sur les mesures de contrôle financier des ASBL et Associations aidées par la Ville et ses dérogations ;

Attendu que tout bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville doit l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi (codifié à l'article L3331-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation);

Vu la convention de subventionnement entre la Région wallonne et la Ville de Verviers relative à la politique des grandes villes approuvée par le Conseil communal du 18 décembre 2017;

Considérant que la salle des fêtes de Lambermont nécessite des travaux de rénovation et qu'une demande a été introduite par l'ASBL auprès de la Région Wallonne pour être autorisée à effectuer les travaux car la façade est classée ;

Vu la décision du Collège communal du 16 juillet 2019 de soumettre la convention entre la Ville et l'ASBL Cercle Royal Saint-Bernard à l'approbation du Conseil communal, en séance du 2 septembre 2019 et d'allouer un subside total d'un montant de 30.000€ dont 50% sera versé à la signature de la convention à charge du budget extraordinaire 2019 et le solde à la fin du chantier;

Attendu que le dossier a été communiqué à la section « Budget-Personnel-Etat civil-

Evénements » en sa séance du 27 août 2019;

Vu l'avis émis par la section « Budget – Personnel- Etat- Civil- Evénements en sa séance du 27 août 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

### **APPROUVE**

<u>Art. 1</u>.-\* Le projet de convention à intervenir entre la Ville de Verviers et l'A.S.B.L. « Cercle Royal Saint-Bernard », comme repris en annexe.

<u>Art. 2</u>.-De transmettre la présente délibération à l'A.S.B.L. Cercle Royal Saint-Bernard et aux Finances